Motion 1579

pour que des noms de femmes illustres figurent désormais au frontispice des établissements d'enseignement et de formation de notre canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'importance d'offrir des modèle de référence aux jeunes ;
- l'apport des femmes, illustres ou non, dans l'évolution de notre société;
- l'influence des femmes dans la reconnaissance de l'importance des droits humains;
- la participation des femmes dans la recherche scientifique ;
- la contribution des femmes au monde de la pensée littéraire ;
- la nécessité de représenter de façon plus juste l'humanité en rendant visible la place des femmes;

invite le Conseil d'Etat.

à donner des noms de femmes aux cycles et collèges, ainsi qu'aux institutions dispensant l'enseignement et la formation.